

ni à Montréal en été; il est difficile de s'expliquer pourquoi ce service est limité à St-Jean et Halifax. C'est l'attention du Conseil de signaler de nouveau le fait au gouvernement.

La cale sèche à Lévis

Vu les proportions toujours croissantes des steamers océaniques et le fait que la cale sèche à Lévis s'est déjà trouvée trop petite pour loger un steamer, le Conseil a par voie de requête, demandé au ministre des Travaux Publics à Ottawa, de faire agrandir ce bassin de carenage. Celui-ci a répondu qu'il aurait une entrevue avec le Conseil à ce sujet dès sa première visite à Québec.

Le Conseil est bien d'avis aussi que la cale sèche de Lévis, même agrandie, sera bientôt insuffisante, et que dès qu'il sera possible, il faudra que le port de Québec soit pourvu d'un deuxième bassin de carenage.

Le canal de la rivière Ottawa

Le Conseil a eu occasion de s'occuper du projet de canalisation de la rivière Ottawa, mais comme il avait à l'étude plusieurs questions d'un intérêt plus immédiat pour la ville et le port de Québec, force lui a été de remettre à une date ultérieure la discussion de ce projet.

Commerce d'exportation de produits de laiterie

Le Conseil s'occupe de la question de l'exportation dans les meilleures conditions possibles des produits de laiterie.

Il a demandé au Gouvernement Fédéral de payer partie des frais d'un char réfrigérateur sur le chemin de fer Québec et Lac St-Jean pour l'avantage des cultivateurs des districts du Saguenay et du Lac St-Jean. Il a aussi recommandé au Gouvernement Fédéral de faire en sorte que les steamers descendant de Montréal arrêteront à Québec pour prendre des cargaisons de beurre et de fromage.

Quelque temps après, le Ministère de l'Agriculture prenait à ce sujet certaines mesures qui contribueront notablement à faire progresser l'industrie laitière dans le pays et à améliorer les conditions dans lesquelles se fera dorénavant le commerce d'exportation de ses produits.

Il est fort à regretter cependant que, malgré toutes les précautions prises par les autorités, on ait envoyé dernièrement en Angleterre du fromage de qualité inférieure. C'est là le moyen le plus sûr de compromettre une industrie importante et un commerce plein de promesses.

Il est à espérer que l'on avisera de suivre aux mesures les plus énergiques à prendre pour empêcher que pareil fait ne se répète.

Quoiqu'il en soit, il est bien connu que le gouvernement fédéral est tout à fait bien disposé. L'hon. Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture, faisait avec talent, il y a quelque temps, devant la Chambre de Commerce de Québec, l'exposé de sa politique à cet égard.

La question de l'entreposage à froid se trouve intimement liée à cette politique, et est appelée à jouer un rôle précieux dans le commerce d'exportation du beurre, du fromage, des œufs, de la viande fraîche et d'autres produits du Canada susceptibles de prompt détérioration.

Notre ville a déjà l'entreposage à

froid depuis le printemps dernier. C'est un sujet de satisfaction pour le commerce, et le Conseil croit devoir profiter de cette occasion pour exprimer ses souhaits sincères du succès à l'entreprise.

Relations commerciales avec l'Italie

Le développement du commerce et de l'industrie au Canada implique nécessairement l'agrandissement de nos relations d'affaires avec l'étranger.

En examinant le traité de commerce franco-canadien, il a été découvert que l'Italie ne figurait pas parmi les pays qui bénéficient de la clause de la nation la plus favorisée, savoir : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Russie, l'Espagne, le Portugal, la Suisse, la Norvège, la Suède, la Belgique et le Danemark. On a découvert aussi que par un arrêté en conseil daté du 15 septembre 1893, le gouvernement canadien avait refusé de faire partie du traité conclu cette année-là entre l'Angleterre et l'Italie. Pourquoi? Voilà ce que le Conseil ignore encore. Quelles qu'aient pu être alors les raisons de cette politique, il s'est produit bien des changements depuis 1893. L'année 1893 a vu la négociation du traité de commerce franco-canadien, et ce traité était mis en force le 14 octobre 1895, il y a un peu plus d'un an. L'Italie n'y était pas comprise.

Alors que les vins de France d'un certain degré d'alcool sont exempts de droits *ad valorem*, les vins d'Italie sont frappés d'un droit de ce genre, c'est-à-dire 30 p. c. de plus que les produits similaires importés des pays mentionnés dans le traité. Cependant les vins d'Italie sont aussi recommandables que les vins de France, d'Espagne ou d'Allemagne. Les meilleurs vins d'Italie sont le Barbero, le Lacryma Christi, le Chianti, le Palorano, l'Antispinanto, etc.

On charge pleins droits sur les savons, les amandes, les noix, les prunes et pruneaux importés d'Italie, alors que les savons importés de France et des autres pays figurant au traité, ne paient que la moitié de ces droits, et que les autres articles sus-mentionnés n'en paient que les tiers.

Les produits de l'Italie sont tout à fait différents de ceux du Canada. Les produits d'épave sont : le maïs, les vins, les huiles, la soie brute, le riz, les olives, les oranges, les citrons, les amandes, le lin, le chanvre, le coton, les vermouths, la réglisse, le soufre, l'asphalte, les figues, les dattes, les marbres, etc.

La meilleure huile d'olive vient de la Toscane, de Lucca et de Naples. La Sicile produit annuellement 2 millions de livres de coton.

Les oranges et les citrons d'Italie sont supérieurs à ceux que nous importons des contrées du sud de l'Amérique.

La production annuelle de l'industrie souffrière est de 418,000 tonnes en moyenne ce qui peut représenter une valeur de 30,000,000 de livres ou \$6,000,000.

L'Italie importe principalement du blé, du coton brut, du bois et du poisson. En 1893, elle importait du blé pour une valeur de \$5,309,610, et en 1891 pour une valeur de \$5,073,209. En 1889, la valeur de ses importations de blé était de \$35,000,000. En 1893, ses importations de charbon étaient de 3,720,000 tonnes, et en 1891, de 4,696,000 tonnes.

L'Italie importe son bois surtout de la Suède et de la Norvège; son poisson de l'Angleterre, de la Norvège, de la Suède,

des Etats-Unis et du Canada. La valeur totale de ses importations de bois en 1893 a été de \$6,000,000; dans ses chiffres, la Norvège et la Suède figurent pour 157,695 quintaux, et le Canada et les Etats-Unis pour 15,000 quintaux. L'an dernier, la valeur du poisson importé au Canada par l'Italie s'est élevée à \$33,790.

D'autres importations de l'Italie ont été comme suit : chevaux, en 1889, 26,000; en 1893, 10,713; et en 1891, 11,368. Bestiaux en 1893 40,000 et en 1891, 25,000. En 1895, le Canada a importé d'Italie les articles suivants dont voici les valeurs respectives : oranges et citrons, \$213,581; tabac, \$23,476; produits chimiques, \$20,513; asphalte, \$19,870; genièvre, \$8,465; noix, \$6,379; huiles, \$3,374.

Nos exportations à ce pays n'ont consisté qu'en poisson et une petite quantité de bois. Mais, le Conseil est bien d'opinion que l'on devrait ouvrir au Canada le marché d'Italie pour le bois, le poisson, le cuir, la chaussure ordinaire, tous articles de grande consommation en Italie.

Voilà les considérations pour lesquelles le conseil a présenté au gouvernement fédéral un mémoire dans le but de faire admettre l'Italie dans le traité Franco-canadien. Le ministre du commerce a promis de s'occuper sérieusement de cette enquête.

Congrès des Chambres de commerce de la province

Le 13 avril dernier s'ouvrait à Montréal un congrès des chambres de commerce de la province de Québec, sous les auspices de la chambre de commerce du district de Montréal.

Les délégués de la chambre de Québec étaient MM. Elmond Dupré, le vice-président et N. Le Vasseur, secrétaire; ils avaient aussi été priés de représenter la chambre de commerce de Lévis, et celle de Fraserville.

Les principaux articles du programme de la conférence étaient : le système métrique, l'unification des monnaies et de leurs équivalents; l'éducation commerciale; le service des steamers rapides; l'organisation d'une chambre de commerce de la province de Québec; droits préférentiels par l'Angleterre et ses colonies en faveur des produits anglais et coloniaux, contre leur concurrents de l'étranger; l'uniformité dans les connaissements; le tarif postal à deux sous; tribunaux d'arbitrage pour toutes les difficultés internationales, etc.

Ces différents articles provoquèrent plus d'un intéressant débat, et les vœux qui furent alors exprimés rencontrèrent presque tous l'approbation unanime de la conférence, ce qui n'était pas sans importance, à la veille de l'ouverture du grand congrès des chambres de commerce de l'Empire à Londres.

Les délégués de Québec croient de leur devoir de dire qu'ils ont été accueillis avec toutes les marques de considération et ont été l'objet des égards les plus flatteurs.

Le Congrès de Londres

Le Conseil regrette beaucoup de n'avoir pu se faire représenter au congrès des Chambres de Commerce qui a eu lieu à Londres au mois de juin dernier, malgré l'offre courtoise faite par l'Agence de la ligne Dominion à Québec d'émettre des billets de passage à une réduction de 33 p. c. en faveur d'un ou plusieurs délégués de la Chambre de